



N° 23-031

**Décision portant désignation pour statuer
en qualité de juge statuant seul**

La présidente du tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code de justice administrative, notamment l'article R. 222-13.

DECIDE :

Article unique : Sont désignés pour statuer sur les litiges mentionnés à l'article R. 222-13 du code de justice administrative :

- M. Bertrand BOUTOU, président,
- M. Christophe BINAND, président,
- M. Samuel THERAIN, président,
- Mme Clémence GALLE, présidente,
- M. Arnaud LAPAQUETTE, premier conseiller,
- Mme Alice MINET-LELEU, première conseillère,
- Mme Anne-Laure PIERRE, première conseillère,
- Mme Anne RONDEPIERRE, première conseillère,
- M. Marc MENET, premier conseiller,
- Mme Caroline PELLERIN, première conseillère,
- M. Julien RICHARD, premier conseiller,
- Mme Victoire GUILBAUD, conseillère,
- M. Vivien BEAUJARD, conseiller
- Mme Djamela LAMLH,
- Mme Léa BAZIN, conseillère.

Fait à Amiens, le 3 juillet 2023

La présidente,

Florence DEMURGER